



Montées/Descentes Championnats Jeunes saison 2026 – 2027

U14 R2 – U15 R2 – U16 R2 – U17 R2
U18, U15 D1, D2 et D3 – U16 D1 – U14 D1

Les équipes reléguées des championnats U14/U15/U16 et U17 R2 sont mises à la disposition du District (Règlement LGEF)

Les équipes U14 R2 sont reléguées en U15 D1.

Les équipes U15 R2 sont reléguées en U16 D1.

Les équipes U16 R2 sont reléguées en U18 D2.

Les équipes U17 R2 sont reléguées en U18 D1.

A propos des équipes évoluant en U18 R2 : la Commission Sportive se réserve le droit d'intégrer ces équipes en U18 D1 ou en U18 D2, en fonction du nombre de demandes.

A. Catégorie U18

Championnat U18 District 1 Alsace – PHASE UNIQUE

1. Typologie des groupes

- Deux groupes sont constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District d'Alsace.
- Chaque groupe sera règlementairement composé de 12 ou 13 équipes.
- Le championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2026/2027

- Les champions de groupe et le meilleur 2^{ème} accèdent au niveau U18 R2.
- Les équipes du groupe A classées 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} et les équipes du groupe B classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} seront reléguées en U18 District 2.
- En cas de place vacante constatée, il sera procédé au repêchage dans l'ordre du classement du meilleur 10^{ème}, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{èmes} de U18 D2 puis des meilleurs 3^{èmes}.

Les équipes accédants en U18 R2 (LGEF) ne peuvent pas demander le maintien d'une équipe dans la catégorie.

Championnat U18 District 2 Alsace – PHASE UNIQUE

1. Typologie des groupes

- Trois groupes sont constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District d'Alsace.
- Chaque groupe sera règlementairement composé de 12 équipes.
- Le championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2026/2027

- Les champions de chaque groupe accèdent en U18 District 1.
- Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} seront reléguées en U18 District 3.
- En cas de place vacante constatée, il sera procédé au repêchage dans l'ordre du classement des meilleurs 10^{ème}, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 3^{èmes} de U18 D3 puis des meilleurs 4^{èmes}.

En cas de place disponible, la CSJD compensera jusqu'à concurrence de 10 équipes par groupe et ce jusqu'à la publication des groupes.

Championnat U18 District 3 Alsace – PHASE AUTOMNE ET PHASE PRINTEMPS

AUTOMNE

- Les groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District d'Alsace en fonction des inscriptions qui sont libres.
- Saison 2026-2027 : 8 groupes de 9, 10 ou 11 équipes.
- Le championnat se déroule sur une phase comprenant des rencontres uniques ; pas de cycle « Aller-retour ».
- Le nombre de rencontres prévues à domicile et à l'extérieur sera quasiment équivalent (*ex : une équipe qui aurait 9 matchs à jouer aura 5 matchs à domicile et 4 matchs à l'extérieur ou l'inverse*).

Les rencontres non jouées au 19/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

PRINTEMPS

U18 D3 Titre

- 3 groupes de 10 équipes sont constitués : les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et les six meilleures équipes classées 4^{ème} de chaque groupe du championnat « U18 D3 – Phase Automne ».
- Le championnat se déroule sur une phase comprenant des rencontres uniques ; pas de cycle « Aller-retour ».
- Deux équipes maximums par club ou entente peuvent être dirigées vers le championnat « U18 D3 Titre », elles ne pourront évoluer dans le même groupe, une seule pourra monter en District 2.

U18 D3 Printemps

- X groupes de X équipes : les équipes restantes du championnat « U18 D3 – Phase Automne ».
- La CSJD se réserve le droit d'adapter la formule de compétition D3 Printemps en fonction des contraintes géographiques.

Montées-descentes :

- Les équipes classées aux deux premières places de chaque groupe du championnat « U18 D3 Titre » accèdent en District 2.
- Une équipe classée au-delà de la 4^{ème} place ne peut accéder en U18 D2.

B. Catégorie U16

Championnat U16 District 1 Alsace – PHASE AUTOMNE ET PHASE PRINTEMPS

AUTOMNE

- Les groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District d'Alsace en fonction des inscriptions qui sont libres.
- Saison 2026-2027 : 6 groupes de 10 et 11 équipes sont constitués
- Le championnat se déroule sur une phase comprenant des rencontres uniques ; pas de cycle « Aller-retour ».
- Le nombre de rencontres prévues à domicile et à l'extérieur sera quasiment équivalent (*ex : une équipe qui aurait 9 matchs à jouer aura 5 matchs à domicile et 4 matchs à l'extérieur ou l'inverse*).

Les rencontres non jouées au 19/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

PRINTEMPS

U16 D1 Titre

- 2 groupes de 12 équipes sont constitués : les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et le 4^{ème} de chaque groupe du championnat « U16 D1 – Phase Automne ».
- Le championnat se déroule sur le principe de rencontres unique ; pas de cycle « aller-retour ».
- Deux équipes maximums par club ou entente peuvent être dirigées vers le championnat « U16 D1 Titre ».

U16 D1 Printemps

- X groupes de X équipes : les équipes restantes de la U16 D1 de l'automne.
- La CSJD se réserve le droit d'adapter la formule de compétition D1 Printemps en fonction des contraintes géographiques.

Montées-descentes :

Les champions de chaque groupe et le meilleur 2^{ème} du championnat « U16 D1 Titre » accèdent au niveau U17 R2.

C. Catégorie U15

Championnat U15 District 1 Alsace – PHASE UNIQUE

1. Typologie des groupes

- Deux groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District d'Alsace.
- Chaque groupe sera règlementairement composé de 12 équipes.
- Le championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2026/2027

- Les champions de chaque groupe et le meilleur 2^{ème} accèdent au niveau U16 R2.
- Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} seront relégués en U15 District 2.
- En cas de place vacante constatée, il sera procédé au repêchage dans l'ordre du classement des meilleurs 10^{ème}, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{ème} de U15 D2.

Les équipes accédants en U16 R2 (LGEF) peuvent faire une demande de dérogation pour maintenir une équipe dans le championnat U15 D1.

Championnat U15 District 2 Alsace – PHASE UNIQUE

1. Typologie des groupes

- Quatre groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District d'Alsace.
- Chaque groupe sera règlementairement composé de 12 équipes.
- Le championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2026/2027

- Les champions de groupe accèdent en U15 District 1.
- Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} seront relégués en U15 District 3.
- En cas de place vacante constatée, il sera procédé au repêchage dans l'ordre du classement des meilleurs 10^{ème}, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 3^{ème} de U15 D3, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{èmes}, puis des meilleurs 3^{èmes} du championnat U14 D1 Accession à condition que le club ne possède pas d'équipe en U15 D1.

En cas de place disponible, la CSJD compensera jusqu'à concurrence de 10 équipes par groupe et ce jusqu'à la publication des groupes.

Championnat U15 District 3 Alsace – PHASE AUTOMNE ET PHASE PRINTEMPS

AUTOMNE

- Les groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District d'Alsace en fonction des inscriptions qui sont libres.
- Saison 2026-2027 : 12 groupes de 10 ou 11 équipes.
- Le championnat se déroule sur une phase comprenant des rencontres uniques ; pas de cycle « Aller-retour ».
- Le nombre de rencontres prévues à domicile et à l'extérieur sera quasiment équivalent (*ex : une équipe qui aurait 9 matchs à jouer aura 5 matchs à domicile et 4 matchs à l'extérieur ou l'inverse*).

Les rencontres non jouées au 19/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

PRINTEMPS

U15 D3 Titre

- 4 groupes de 12 équipes sont constitués : les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque groupe du championnat « U15 D3 – Phase Automne ».
- Le championnat se déroule sur une phase comprenant des rencontres uniques ; pas de cycle « Aller-retour ».
- Deux équipes maximums par club ou entente peuvent être dirigées vers le championnat « U15 D3 Titre », elles ne pourront évoluer dans le même groupe, une seule pourra monter en District 2.

U15 D3 Printemps

- X groupes de X équipes : les équipes restantes du championnat « U15 D3 – Phase Automne ».
- La CSJD se réserve le droit d'adapter la formule de compétition D3 Printemps en fonction des contraintes géographiques.

Montées-descentes :

- Les équipes classées aux deux premières places de chaque groupe du championnat « U15 D3 Titre » accèdent en U15 District 2.
- Une équipe classée au-delà de la 4^{ème} place ne peut accéder en U18 D2.

D. Catégorie U14

Championnat U14 District 1 Alsace

AUTOMNE

- Des groupes de 6 ou 7 équipes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District en fonction des inscriptions qui sont libres.
- Saison 2026-2027 : 7 groupes de 6 ou 7 équipes.
- Le championnat se déroule sur une phase comprenant des rencontres aller-retour.

PRINTEMPS

U14 D1 Titre

- 3 groupes de 6 équipes sont constitués : les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} et les quatre meilleures équipes classées 3^{ème} de chaque groupe du championnat « U14 D1 – Phase Automne ».
- Le championnat se déroule sur une phase comprenant des rencontres aller-retour.
- Deux équipes maximums par club ou entente peuvent être dirigées vers le championnat « U14 D1 Titre ».

U14 D1 Printemps

- X groupes de X équipes : les équipes restantes du championnat « U14 D1 – Phase Automne ».
- La CSJD se réserve le droit d'adapter la formule de compétition D1 Printemps en fonction des contraintes géographiques.

Montées-descentes : 2026/2027

- Les champions de chaque groupe du championnat « U14 D1 Titre » accèdent au niveau U15 R2.